ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

23 juin 2024

Faucogney-et-la-Mer (Haute-Saône)

Administrateurs participants

Région 1 :

KOENIG Marie-Claude
LAVOINE Marie-Claude

Région 2 :

BALLET Gérard
BENOIT Michel
TAILLARD Bernadette

Région 3 :

BERNARD Alain
THOREAU Marc
TOUCHARD Henri

Région 4 :

BARRIBAULT Jason
COMOGLIO Blandine

Région 5 :

BERNARD Patrice
MILAN Frédéric

Région 6 :

GALES Daniel
LUBEN Didier
ROQUES Daniel

Région 7 :

BLANC Patrick

Excusés :

BENAZET Alain
CLAUX Xavier
GASC Christian

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

1 Modification des statuts FACCC 2

1.1 Propositions : vote par correspondance et adoption du RI 2

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2023 4

2 Rapport d'activité du Président 5

3 Rapport financier 7

4 Rapport des Epreuves 2023/2024 11

5 Questions diverses 12

6 Assemblée et interventions officielles 13

6.1 Rapport moral 13

6.2 Intervention de Sylvie Grenet, experte en patrimoine vivant 15

6.3 Intervention de Michel Dormoy, président de la FDC Haute-Saône 15

6.4 Hommage à Bernard Caritey 16

6.5 Remerciement de Daniel Roques 18

Dimanche 23 juin 2023, 9 h 30
68 personnes sont présentes dont 24 présidents ou représentants AFACCC

Ordre du jour

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modification des statuts FACCC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2023
- Rapport d'activité du Président
- Rapport financier
- Rapport des Epreuves 2023/2024
- Questions diverses
- Assemblée et interventions officielles

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Mot d'accueil présenté par Marie-Claude Koenig :

« Mesdames et Messieurs les présidents d'AFACCC,

Chers adhérentes et adhérents

Permettez-moi de vous saluer et de vous remercier pour votre présence, au nom de notre Président Alain Bénazet, qui regrette de ne pas pouvoir être parmi nous aujourd'hui pour des raisons de santé. C'est pour cette raison qu'il a confié à ses deux vice-présidents Henri Touchard et moi-même la mission de vous accueillir et de tenir cette assemblée générale qui se déroulera sous une forme un peu nouvelle cette année.

Nous allons dans un premier temps tenir l'AG extraordinaire, pour soumettre aux votes des modifications de statuts.

Puis nous entrerons en assemblée générale ordinaire en deux temps : une première partie fonctionnelle, avec la présentation du bilan des activités, de nos finances et des épreuves ; et après une courte pause, vers 11h une seconde partie plus officielle avec la présence des élus politiques et cynégétiques.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite, au nom de l'ensemble du conseil d'administration, une excellente réunion et passe la parole à Marie Claude Lavoine, trésorière et en charge des aspects juridiques et statutaires. »

1 Modification des statuts FACCC

1.1 Propositions : vote par correspondance et adoption du RI

Les parties en gris signalent les modifications proposées.

Article 14. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou à la demande écrite du tiers des membres de la Fédération à jour de cotisation, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les modalités prévues aux présents statuts et uniquement pour modification des statuts ou la dissolution ou pour des actes portant sur des immeubles.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des 2/3 des membres votants.

Le vote sera effectué uniquement par correspondance.

Le matériel de vote par correspondance sera adressé aux Présidents d'AFACCC en même temps que la convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

L'enveloppe contenant le vote par correspondance sera adressée par Président d'AFACCC chez un Huissier de Justice désigné par la FACCC et compétent sur le territoire où se tiendra l'assemblée générale extraordinaire, au moins 10 jours avant la date de l'assemblée générale extraordinaire. Aucun bulletin de vote parvenu après ce délai ne pourra être pris en compte.

L'Huissier de Justice procédera au dépouillement des votes lors de l'assemblée générale extraordinaire et les résultats seront proclamés aussitôt.

Les bulletins permettant l'identification des votants seront déclarés nuls.

Article 15. MODIFICATIONS DES STATUTS

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration. L'Assemblée est convoquée, selon les mêmes modalités et délibère à la majorité des deux tiers des membres votants.

Le vote sera effectué par correspondance suivant les modalités prévues par l'article 14 des présents statuts.

Article 17. DISSOLUTION

La dissolution est prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

Les votants doivent représenter au moins la moitié plus un des membres de la Fédération (AFACCC). Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à au moins 30 jours calendaires. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres votants. Dans tous les cas, la décision de dissolution est prise à la majorité des deux tiers des membres votants. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Le vote sera effectué par correspondance suivant les modalités prévues par l'article 14 des présents statuts.

Si la dissolution de la FACCC est prononcée, les actifs nets disponibles après acquittement des sommes restant dues par la Fédération seront reversés à une association cynégétique nationale choisie par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Article 18. REGLEMENT INTERIEUR

Un Règlement Intérieur est élaboré et adopté par le Conseil d'Administration de la Fédération. Le Règlement Intérieur précise et complète en tant que de besoin les statuts. L'adhésion aux statuts de la Fédération emporte de plein droit adhésion au Règlement Intérieur.

Résolution n°1 :

Approuvez-vous la modification des statuts de la FACCC relative au vote par correspondance ?

Nombre de votants : 4 816 représentés par 24 AFACCC

OUI : 4 185 **NON : 631** **ABSTENTION : 0**

- **La résolution 1 est adoptée.**

Résolution n°2 :

Approuvez-vous la modification des statuts de la FACCC relative à l'adoption du règlement intérieur par le CA national ?

Nombre de votants : 4 816 représentés par 24 AFACCC

OUI : 4 223 **NON : 593** **ABSTENTION : 0**

- **La résolution 2 est adoptée.**

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2023

Gérard Ballet, secrétaire national, rappelle les points forts de l'Assemblée Générale 2023.

« Le procès-verbal de cette Assemblée Générale qui s'est déroulée à Albi dans le Tarn (81) le 11 juin 2023, et présenté sur le site de la FACCC, ou chacun a pu en prendre connaissance.

Pour rappel, l'ordre du jour était le suivant :

1. Approbation du Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2022
2. Rapport Moral et d'Activité par Daniel Roques "Coprésident"
3. Rapport Financier
4. Adhésions 2023
5. Découpage Régional
6. Projection de deux courts métrages FACCC
   1) Finale Nationale Chien de Pied à Montillot dans l'Yonne (89)
   2) Vivre pour l'Amour des Chiens
7. Projet d'inscription de la pratique des chiens courants au Patrimoine Culturel Immatériel avec pour intervenants "Sylvie Grenet et Yann Leborgne "
8. Intervention des invités
   - Mr Christian Barbe : Président de la Fédération des Chasseurs du Tarn (81).
   - Mr Max Alliés : Délégué Chasse et Pêche au Conseil Régional de l'Occitanie et Président de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault (34).
   - Mme Marie Guiraud-Charmeil ; Maire d'Albi (81) qui a fait un discours très remarqué, en affirmant son soutien à notre mode associatif, reconnaît notre Fédération comme modèle en termes de connaissance de la nature et de la protection de la faune, de la défense du patrimoine, des traditions et de la valeur de nos campagnes.
9. Récompense
   - Présentation et mise à l'honneur de Roland Garcia, ex-Président de l'AFACCC 81 (Tarn) en reconnaissance de tout ce qu'il a apporté à notre mouvement.
10. Parole à Alain Bénazet " Coprésident "

Résolution n°1 :

Approuvez-vous le compte rendu de l'Assemblée Générale 2023 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. »

- **La résolution 1 est adoptée à l'unanimité.**

2 Rapport d'activité du Président

Marie-Claude Koenig présente le rapport d'activité 2023/2024.

« Merci d'être présents à la 35ème assemblée générale de votre Fédération, la FACCC, et d'avoir fait le déplacement, de loin pour certains d'entre vous, dans cette région où notre mouvement est né et donc à laquelle nous sommes historiquement particulièrement attachés.

Comme je le disais en introduction, au cours de l'année qui s'est écoulée, la FACCC a connu une évolution avec l'arrivée à sa tête de notre nouveau président, Alain Bénazet, absent aujourd'hui pour des raisons de santé qui vont le tenir écarté de ses responsabilités pour quelques semaines. Nous lui souhaitons bien évidemment un très prompt rétablissement et un retour dans les meilleures conditions possibles.

Nous aborderons le sujet politique et institutionnel tout à l'heure, en seconde partie de notre assemblée.

Nous allons vous présenter rapidement quelques données permettant de restituer les activités de la FACCC de juin 2023 (date de la dernière assemblée générale) à ce jour.

Côté adhésions, le mouvement FACCC comptait à fin 2023, 12 575 adhérents, soit une progression de 317 membres par rapport à 2022 (soit environ 2,6%). Avec 1 652 premières adhésions, nous étions en droit d'espérer un plus beau résultat en fin d'année. En effet, avec 2 351 adhérents 2022 qui n'ont pas renouvelé en 2023, nous avons bien conscience que nous devons travailler à la fidélisation de nos adhérents et comprendre pourquoi ils décident de nous quitter. Nous savons aussi que notre capacité de recrutement est grande, de nombreux chasseurs aux chiens courants ignorant l'existence de la FACCC ou n'ayant encore pas compris les intérêts et la nécessité de rallier un mouvement comme le nôtre.

C'est pourquoi en 2024, nous nous sommes donnés comme objectif commun d'atteindre une progression de 5% (augmenter le nombre d'adhérents et fidéliser ces derniers est bien l'affaire de nous tous). A fin mai, nous étions 12 493 adhérents, soit à moins de 100 adhérents pour atteindre les chiffres de fin 2023 mais encore 711 adhérents à conquérir ou reconquérir pour atteindre les 13 200 adhérents que nous nous sommes fixés.

Ces chiffres, vous les connaissez puisque chaque mois vous recevez un petit récapitulatif de tout cela sur votre boîte mail, ce qui peut vous paraître rébarbatif mais, et notre trésorière vous le montrera tout à l'heure, ces objectifs sont essentiels si l'on veut pouvoir continuer d'engager des actions en faveur du chien courant et de sa promotion.

Cette année nous avons également complété la carte de France des AFACCC grâce à la création de l'AFACCC 45 dans le Loiret, une jeune AFACCC dynamique avec une large proportion de jeunes sous la responsabilité de Hubert Bodineau son président.

Parlons promotion justement. Parmi les outils dont nous disposons, il y a d'abord les concours et épreuves que vous, les responsables d'AFACCC et les bénévoles, organisez chaque année. Pour cette saison 2023-2024, ce sont près de 200 événements à travers tout notre territoire dont vous avez été les chefs d'orchestre dont exceptionnellement cette année 6 finales nationales et 11 régionales. Michel Benoit, responsable des épreuves FACCC, vous en parlera plus en détail dans son intervention mais nous tenions à vous remercier pour ce travail essentiel que vous faites pour notre Fédération et le chien courant.

Un gros sujet sur lequel nous travaillons toujours activement et qui vise aussi à promouvoir nos activités, bien au-delà du monde de la chasse, la démarche d'inscription de la pratique du chien courant au Patrimoine Culturel Immatériel français. Un dossier qui avance malgré les difficultés rencontrées et ceci grâce à une persévérance sans faille. Sylvie Grenet directrice générale de l'agence Les Passeurs du Patrimoine Culturel Vivant vous en parlera plus en détail tout à l'heure. Mais sachez que nous sommes plus que jamais mobilisés pour qu'il aboutisse et motivés par les nombreux soutiens que nous avons, que ce soit du monde cynégétique, avec notamment un appui important de la Fédération Nationale des Chasseurs, que nous tenons une nouvelle fois à remercier, que du monde politique avec les différentes rencontres qui ont pu être

faites depuis un an avec des sénateurs et des députés. Ces appuis sont indispensables que ce soit pour ce projet ainsi que pour ceux que nous avons menés au niveau législatif. A titre d'exemple, la victoire que nous avons obtenu sur la loi « engrillagement », avec l'exception qui a été incluse permettant de maintenir l'existence des parcs et enclos de chasse, combinée avec la modification de l'arrêté du 21 janvier 2005 qui encadre l'entraînement des chiens de chasse dans ces espaces. Un article dans le prochain numéro de la revue Chien Courant résume l'ensemble des nouvelles dispositions. L'essentiel à retenir étant que grâce à notre travail et aux bonnes relations que nous avons construites avec le monde politique, demain vous pourrez encore entraîner vos chiens dans ces espaces clos et sécurisé, indispensables à nos activités.

Côté juridique justement, ce sont 338 demandes traitées dont 15 dossiers contentieux pris en charge financièrement. Notre juriste assure également une veille réglementaire qui nous permet d'être de plus en plus réactifs sur des sujets comme celui évoqué précédemment.

Enfin, la FACCC, durant l'année qui vient de s'écouler, ce sont aussi, pour vos élus nationaux, des déplacements pour rencontrer les instances cynégétiques ou politiques à Paris ou en Province, pour animer notre stand lors des grandes manifestations nationales telles que tout dernièrement le Game Fair à Lamotte-Beuvron, ou nous avons pu observer un engouement très fort des jeunes qui souhaitent s'engager et soutenir notre mouvement en rejoignant une AFACCC départementale… Mais aussi de nombreuses réunions de travail : week-ends passés en conseil d'administration, réunions du comité de pilotage (19 en un an), de groupes de travail…

Ce temps, cette énergie sont source de beaucoup de plaisir que nous ressentons lors des rencontres avec des passionnés… Nous savons que nous agissons pour une cause qui nous tient à cœur, qui est renforcée par la passion que nous avons pour la chasse avec nos chiens et par tous ces moments privilégiés que nous vivons au quotidien et dont nous voulons absolument assurer l'avenir pour les générations futures.

Merci encore à vous tous d'être présents ici, de votre engagement au quotidien dans vos AFACCC. Vous vous investissez fortement et passez beaucoup de temps sur le terrain. Vous êtes l'identité de vos territoires et précieux pour la FACCC, sans vous elle ne serait rien. Merci à nos salariées qui sont là pour nous épauler, mais également pour vous épauler et vous accompagner dans vos rôles, elles sont la courroie de transmission entre la FACCC nationale, les AFACCC et nos adhérents et je terminerai par les plus nombreux, je pense bien entendu à tous nos adhérents (et aussi à nos futurs adhérents !), qu'ils en soient tous remerciés.

Avant de laisser la parole à Marie-Claude Lavoine pour la présentation des comptes 2023, nous voudrions rendre hommage à un homme qui justement a consacré beaucoup de son temps à notre cause et continue encore de lui en donner pas mal, un homme qui a donné un nouveau visage et un nouvel élan à notre Fédération, un homme que nous souhaitons remercier et pour une fois, mettre à l'honneur, chose à laquelle il n'a pas l'habitude. Il a, pendant 8 ans œuvré à la présidence de la FACCC et s'occupe encore aujourd'hui de notre revue Chien Courant, puisqu'il en est le directeur de publication et nous souhaiterions, si vous en êtes d'accord, pour tout ce qu'il a fait et continue de faire pour nous, pour vous de nommer Daniel Roques, président d'honneur de notre Fédération.

Résolution n°2 :

Approuvez-vous la désignation de Daniel Roques en tant que président d'honneur de la FACCC ?

- **La résolution 2 est adoptée à l'unanimité.**

Président, félicitations ! Votre nom restera gravé dans l'histoire de notre mouvement, et c'est amplement mérité ! Merci à vous pour encore être présent aujourd'hui à nos côtés ! Merci ! Peut-être accepterez-vous de nous dire un petit mot, tout à l'heure en fin de réunion ? »

3 Rapport financier

Un document papier des comptes annuels de l'année 2023 a été remis à chaque président ou représentant en début d'Assemblée Générale.

Produits 2023

	2023	2022	Variation
Exploitation	416 852,00 €	330 204,56 €	86 647,44 €
Financiers	4 003,31 €	1 899,07 €	2 104,24 €
Exceptionnels	22 080,00 €	4 960,00 €	17 120,00 €
Total produits	**442 935,31 €**	**337 063,63 €**	**105 871,68 €**

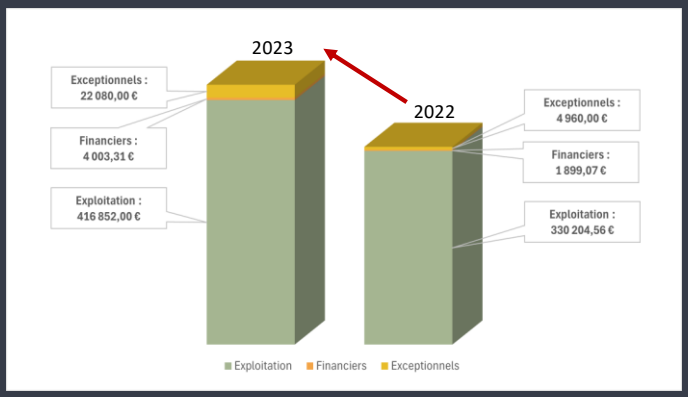

Produits 2023 : détails

CATEGORIE	DETAIL	MONTANT
COTISATIONS 468 546,00 €	Part FACCC	327 093,00 €
	Part AFACCC	141 453,00 €
BOUTIQUE 45 048,03 €	Ventes attributs	33 695,93 €
	Rétrocession Ourson	11 352,10 €
SUBVENTIONS ET DONS 63 990,92 €	FNC / PCI	42 070,92 €
	FNC / Etude scientifique	14 120,00 €
	Vautrait de Banassat / PCI	5 000,00 €
	Sponsors Livret 1ers secours canins	2 800,00 €
DIVERS 6 803,36 €	Remboursement sur location ancien copieur	2 637,65 €
	Arrondis cotisations Urssaf	2,40 €
	Intérêts comptes sur livrets	4 003,31 €
	Remboursement caution ancien local	160,00 €
	Sous-total	**584 388,31 €**
	Part adhésions reversée aux AFACCC	**-141 453,00 €**
	TOTAL PRODUITS FACCC	**442 935,31 €**

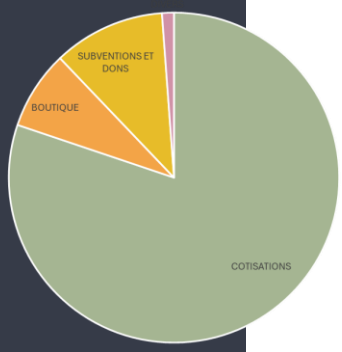

Charges 2023

	2023	2022	Variation
Exploitation	417 311,89 €	382 143,93 €	35 167,96 €
Financiers	2 794,80 €	355,65 €	2 439,15 €
Exceptionnels	6 857,59 €	3 229,79 €	3 627,80 €
Total charges	**426 964,28 €**	**385 729,37 €**	**41 234,91 €**

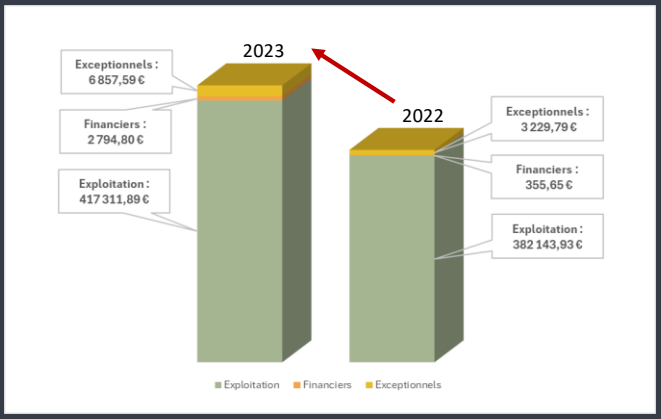

Charges 2023 : détails

CATEGORIE	DETAIL	MONTANT
FONCTIONNEMENT 134 057,53 €	Combustible (fuel)	2 072,00 €
	Electricité	1 575,28 €
	Eau	182,17 €
	Achats de petits équipements	566,90 €
	Fournitures administratives	10 011,59 €
	Location copieur	3 311,04 €
	Frais de maintenance	5 859,22 €
	Cadeaux à la clientèle (obsèques, chèques cadeaux)	2 851,52 €
	Déplacements, missions, réceptions	36 791,56 €
	Déménagement	3 222,00 €
	Affranchissements	44 419,56 €
	Téléphonie et internet	4 409,87 €
	Multirisque associative	826,34 €
	Frais d'avocat rescrit fiscal	4 500,00 €
	Loyer ancien local	3 037,30 €
	Taxe foncière	1 719,00 €
	Entretien du bâtiment et ménage	4 228,48 €
	Ordures ménagères	78,90 €
	Intérêts emprunt immobilier	2 794,80 €
	Caution ancien local (réintégration)	1 600,00 €

Détail fournitures administratives	
Fournitures de bureau	3 556,28 €
Abonnements logiciels	3 963,22 €
Impressions externalisées	577,72 €
Consommables copieur	1 572,37 €
Consommables machine à affranchir	342,00 €

Détail frais de maintenance	
Matériel informatique (y compris antivirus)	2 817,76 €
Machine à affranchir (location et mises à jour)	857,46 €
Hébergement site internet et forum	1 674,00 €
Entretien chaudière ancien local	150,00 €
Réinstallation copieur suite déménagement	360,00 €

Détail Déplacements, missions, réceptions	
Réunions CA/AG (dont 1500€ acompte CA 04/24)	21 715,81 €
Autres déplacements des administrateurs	5 483,96 €
Déplacements des présidents de région	2 696,84 €
Salariées	228,04 €
Prestataires externes	3 037,73 €
Formations de juges	1 161,10 €
Epreuves nationales	2 468,08 €

Détail affranchissements	
Revue Chien Courant	32 556,59 €
Courrier secrétariat	11 862,97 €

Charges 2023 : détails

CATEGORIE	DETAIL	MONTANT
SERVICES AUX ADHERENTS et PARTENAIRES 158 070,17 €	Versement Protection Juridique et frais d'avocat	12 312,27 €
	Subventions aux AFACCC (concours)	3 800,00 €
	Cotisations (partenaires)	504,90 €
	Rétrocessions adhésions aux AFACCC	141 453,00 €
COMMUNICATION et PROJETS 136 458,91 €	Publicité et relations publiques	81 667,22 €
	Dossier PCI	42 070,92 €
	Boutique FACCC (achat produits promotionnels)	12 720,77 €
SALARIEES 108 118,01 €	Rémunérations	83 107,20 €
	Congés payés	2 485,25 €
	Cotisations à l'Urssaf	16 681,57 €
	Cotisations retraite Humanis	3 724,18 €
	Charges / congés à payer	920,39 €
	Médecine du travail	356,40 €
	Formation continue	787,11 €
	Arrondi Urssaf	55,91 €
BANQUE ET COMPTABILITE 31 712,66 €	Honoraires cabinet comptable	5 748,00 €
	Frais bancaires	1 950,49 €
	Variation de stock	4 265,00 €
	Dotations aux amortissements	18 291,58 €
	Dotations aux amortissements exceptionnels	1 457,59 €
	TOTAL CHARGES	568 417,28 €
	Part adhésions reversée aux AFACCC (déduite comptablement des produits)	-141 453,00 €
	TOTAL CHARGES FACCC	426 964,28 €

Détail publicité et relations publiques	
Revue Chien Courant (impressions)	71 780,81 €
Guide 1ers secours canins (impressions)	7 776,00 €
Impressions de flyers	689,96 €
Petites annonces (location appartement)	79,78 €
Envoi de SMS groupés	1 340,67 €

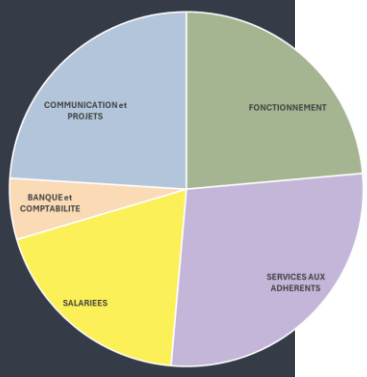

Résultat 2023 ➡ Solde positif : 15 971,03€

	2023	2022	Variation
Exploitation	-459,89 €	-51 939,37 €	51 479,48 €
Financiers	1 208,51 €	1 543,42 €	-334,91 €
Exceptionnels	15 222,41 €	1 730,21 €	13 492,20 €
Résultat	**15 971,03 €**	**-48 665,74 €**	**64 636,77 €**

Les votes sont effectués à mains levées.

Résolution n°3 :

Approuvez-vous les comptes 2023 de la FACCC tels qu'ils vous ont été présentés par la trésorière, Marie-Claude LAVOINE ?

- **La résolution 3 est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n°4 :

Donnez-vous quitus entier et sans réserve à la trésorière, Marie-Claude LAVOINE et aux membres du Conseil d'Administration de la FACCC pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ?

- **La résolution 4 est adoptée à l'unanimité.**

Résolution n°5 :

Approuvez-vous l'affectation du résultat de 15 971,03 € de la manière suivante :

7 189,22 € en apurement du report à nouveau débiteur et 8 781,81 € en autres réserves ?

- **La résolution 5 est adoptée à l'unanimité.**

4 Rapport des Epreuves 2023/2024

Michel Benoit, président de la commission des épreuves, rappel le déroulement des finales nationales 2024. Il regrette l'absence d'une finale Chien de Pied, faute de candidature pour son organisation.

Toutes les finales se sont très bien passées. Il souligne l'organisation parfaite de l'AFACCC 48 pour la finale lièvre, avec la participation de 40 meutes, sur 3 jours et 5 jurys, sur un territoire de 35 000 hectares.

"Bravo à tous les organisateurs !"

Les finales 2025, renard et sanglier, sont déjà attribuées. Un appel à candidature est lancé pour les finales Sanglier sur voie naturelle, cerf, chien de pied et la Coupe des dames.

Dans le but d'uniformiser et de moderniser les jugements, un gros travail sur les règlements des épreuves et les fiches de notation a été effectué. Tout est aujourd'hui finalisé.

Les juges vont être formés sur la base d'un nouveau module de formation, réactualisé et prenant en compte ces adaptations. Ils seront prêts pour la nouvelle saison de nos concours.

5 Questions diverses

Un adhérent soulève le problème de l'évolution de la maladie d'Aujeszky.

Patrick Blanc intervient en mentionnant qu'un dossier est en cours.

À la demande du président de l'AFACCC 72, les administrateurs de la FACCC se présentent tour à tour au micro.

PAUSE

L'assemblée est invitée à prendre un café avant l'intervention des officiels.

DIFFUSION FILM FACCC

6 Assemblée et interventions officielles

La parole est donnée à Monsieur le Maire de Faucogney-et-la-Mer, Monsieur Laurent Seguin.

« Je suis très heureux de vous accueillir dans notre beau village et malgré la météo capricieuse merci à tous d'avoir fait le déplacement de toute la France pour venir à Faucogney-Et-la-Mer.

Composée d'un bourg (Faucogney) et du hameau de la Mer à l'est, la commune qui compte désormais 570 habitants s'est développée au Moyen Âge quand ses seigneurs ayant aussi le titre de vicomtes de Vesoul y établissent une forteresse qui surveille ce passage entre Lorraine et Bourgogne. Cependant, en 1374, la terre de Faucogney est vendue au comte de Bourgogne. Ce changement d'alliance sera payé au prix fort en 1674 lors de la conquête de Franche-Comté par les troupes de Louis XIV : considéré comme bastion espagnol, la ville et sa forteresse sont rasées. Labellisée "Cité de caractère", Faucogney-et-la-Mer a conservé un patrimoine de qualité et un charme pittoresque que complètent les environs où randonneurs et amateurs de paysages préservés sont particulièrement gâtés. »

6.1 Rapport moral

Henri Touchard présente le rapport moral.

« Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la Fédération de la Haute-Saône,

Mesdames et Messieurs les Présidents des AFACCC,

Mesdames et Messieurs,

A vous toutes et tous qui êtes ici, aujourd'hui, pour cette 35ème assemblée générale de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants,

Merci de nous honorer de votre présence, merci de partager avec nous ce moment important pour la vie d'une association.

Notre président, Alain Bénazet, s'excuse de ne pouvoir être lui-même parmi nous. Empêché par des problèmes de santé, nous lui souhaitons une nouvelle fois un rétablissement rapide et beaucoup de courage dans ces moments difficiles.

35 ans déjà qu'un homme, Marcel Voillot, notre président fondateur, décida de changer l'avenir de la chasse aux chiens courants et de lui donner la place qu'elle mérite dans le paysage cynégétique français. Cela n'a pas toujours été facile et les a priori liés à la méconnaissance de notre activité ont souvent constitué des freins à l'acceptation de ce mode de chasse. Aujourd'hui encore, des difficultés subsistent dans certains territoires où les différents modes de chasse ne font pas toujours bon ménage, ou plutôt où les hommes et les femmes ne réussissent pas toujours à s'entendre, à s'accepter mutuellement et à bien vivre ensemble.

La chasse devrait pourtant, aujourd'hui plus que jamais, être unie et ne parler que d'une seule voix, car les menaces qui pèsent à l'heure actuelle sur nos activités, que l'on soit chasseur aux chiens courants, chasseur au chien d'arrêt, veneurs, chasseur à l'arc, traqueur ou posté… sont bien réelles et rendent notre avenir à tous plus que préoccupant.

Les élections européennes de début juin et celles à venir en France avec la dissolution de l'Assemblée nationale vont décider de la destinée de notre passion. Ce ne sera pas facile, nous le savons déjà et il faudra au monde de la chasse dans son ensemble beaucoup de force et de courage mais aussi des soutiens politiques indéfectibles pour arriver à préserver ses droits.

Nous en avons eu l'exemple avec les chasses traditionnelles, malmenées pendant de nombreuses années avant d'être supprimées, mettant un terme à des années de pratique, de transmission et de savoir-faire. Quand on voit les attaques récurrentes auxquelles la chasse dans son ensemble est confrontée, nous pouvons nous demander qui de nous subira le même sort demain ?

L'inquiétude est là et les deux modifications de règlement européen en cours, l'une sur le bien-être animal et la seconde sur le transport des animaux, qui devraient être validées en septembre prochain, ne peuvent que renforcer ce sentiment.

Leur mise en application serait catastrophique pour tous les propriétaires de chiens tant ces mesures sont contraignantes et totalement éloignées des réalités de terrain, de l'expertise que nous avons développée par rapport à nos animaux, années après années, une expertise basée sur du concret, sur la vraie vie et non sur de la théorie ou de l'idéologie.

C'est aussi cette expertise que nous avons souhaité mettre en avant à travers cette démarche importante que nous avons lancée en 2021, l'inscription de la pratique des chiens courants au Patrimoine Culturelle Immatériel de notre pays. Ce projet vise à ouvrir le regard sur nos activités qui sont trop souvent stigmatisées au mot chasse. Mais le chien courant, c'est bien plus que cela, ce sont des connaissances développées à travers les générations, ce sont des valeurs, de respect, de partage, de convivialité, d'écoute, c'est un mode de vie qui suppose éthique, éducation, adaptation. Le chien courant, c'est une communauté vivante et résolument tournée vers l'avenir.

Cet avenir, il est de notre devoir de le préserver. Il nous est impossible d'imaginer nos campagnes et nos montagnes sans les récris de nos chiens, il nous est impossible d'imaginer nos chenils vides et silencieux, il nous est impossible d'imaginer ne plus voir le reflet de nos meutes dans les yeux de nos enfants.

Car les choix que nous faisons aujourd'hui et maintenant, nous les faisons aussi pour eux, pour nos enfants et petits-enfants et pour les générations futures qui leur succéderont. Il est de notre responsabilité d'œuvrer à préserver la chasse aux chiens courants telle que nous la connaissons, une activité porteuse de valeurs essentielles aussi pour les citoyens que nous sommes. Nous sommes persuadés qu'à travers la chasse, nous nous élevons. La chasse nous fait admirer et nous donne envie de préserver la nature qui nous entoure, cette nature si précieuse pour les humains que nous sommes.

La balle est dans notre camp, dans votre camp. Ensemble, œuvrons pour demain, pour faire perdurer cet art ancestral qu'est la chasse aux chiens courants !

Et pour reprendre la devise de notre Fédération : Ensemble, tout simplement, aimons la chasse pour nos chiens ! »

6.2 Intervention de Sylvie Grenet, experte en patrimoine vivant

Sylvie GRENET est anthropologue. Elle a travaillé au ministère de la Culture et a participé à l'inscription au Patrimoine Culturel Immatériel de la fauconnerie et de l'art des sonneurs de trompe en France.
Elle a depuis fondé une agence avec Yann Leborgne. La FACCC a fait appel à leurs services pour l'inscription de la pratique du Chien Courant.

Malgré un sujet devant faire face aux préjugés et aux réticences des politiques, une délégation de la FACCC a été reçue en février au ministère de la Culture. Après un entretien de plus de deux heures, nous progressons sur des mesures de sauvegarde de la pratique. Des réflexions sont en cours, quelles actions peuvent-elles être mis en œuvre, en ce sens. Le but est de montrer que cette pratique est en phase avec le temps et qu'elle soude le monde rural à des valeurs qui doivent être défendues et mise en place.

6.3 Intervention de Michel Dormoy, président de la FDC Haute-Saône

Devant les dangers qui menace la chasse, il regrette que le parti de Willy Schraen n'ait pas pu être élu aux élections européennes de juin 2024.
Il rappelle que la FNC participe financièrement au projet PCI et espère un retour positif sur cette démarche.
Il en profite également pour tirer la sonnette d'alarme sur la pratique de chasse dite traque-affût. C'est un danger, car pour lui, c'est une chasse qui peut se dérouler sans chiens.
« Soyons prudents et ne développons pas cette pratique, restons unis ! »

6.4 Hommage à Bernard Caritey

Un discours est prononcé par Marie-Claude Lavoine, en mémoire à Bernard Caritey, fondateur de l'AFACCC 70/90 et l'un des premiers à soutenir la FACCC.

« Bernard est né le 14 juillet 1951 à MELISEY 70

Dès son plus jeune âge, la chasse et particulièrement la chasse aux chiens courants fut sa grande passion. Dans les villages voisins, qui ne connaissait pas Bernard qui traquait le sanglier avec ses Nivernais dans les contreforts des Vosges Saônoises.

Puis sa rencontre avec Lilian l'a amené au Vendéen dont le premier a été inscrit au L.O.F à titre initial. Cela l'a amené à rencontrer Marcel VOILOT lors d'un des premiers brevets de chasse sur chevreuil organisé par la SCC et le club du Griffon Vendéen dont Marcel était délégué et auquel Bernard a participé. C'était en 1983.

C'était l'époque des premières attaques contre la chasse aux chiens courants. Bernard fut tout de suite aux côtés de Marcel pour lutter contre ces attaques.

Les récris de ses chiens s'entendaient dans toute la contrée. Il ne les rappelait pas et les chiens revenaient seuls à la maison quand ils étaient décidés. Il était contre les colliers de repérage. Il a quand même fini par s'équiper mais avec beaucoup de regrets.

C'est donc tout naturellement qu'après la création de l'AFACC en 1989, il a constitué en 1991, aide de son ami Marcel, l'AFACC 70-90 devenue AFACCC 70-90. Il en est resté le Président jusqu'à la date de son décès le 31 juillet 2022. Il était également juge AFACCC et organisait 2 ou 3 concours FACCC chaque année

Très impliqué dans le monde cynégétique, il était également secrétaire de son ACCA et Président de l'Unité de Gestion Cynégétique.

Il fallait bien connaître Bernard pour l'apprécier car il faisait difficilement confiance aux gens de prime abord. Son métier d'inspecteur à la répression des fraudes avait accentué ce trait de caractère, mais quand on avait gagné sa confiance c'était pour la vie. Les membres de son conseil d'administration peuvent en témoigner, en particulier Emeline, notre jeune Présidente qui a eu la lourde charge de lui succéder et moi-même adhérente de l'AFACCC 70/90 depuis la 1ère fête de chasse organisée à VELLEFAUX. Dès qu'il a eu connaissance de mon élection comme administratrice nationale dans la région voisine où je suis également adhérente à l'AFACCC10 et Présidente de la région, il m'a demandé de rejoindre le conseil d'administration de l'AFACCC 70/90. Bernard, en petit malin, espérait de ce fait, être au courant très rapidement des décisions prises au CA National.

Il détestait les ragots, les mensonges, les approximations. Il possédait des valeurs, des convictions qui faisaient de lui l'homme qu'on appréciait et un juge de concours et un président de jury hors pair.

Il aimait partager ses talents de cuisinier avec ses amis en leur préparant sa fameuse recette de gibier en sauce, qu'il servait après chaque CA de FACCC 70, sauce dont il gardait la recette secrète. Il a fini par la dévoiler à Emeline, mais en omettant volontairement un ingrédient et le repas ne se terminait pas sans sa célèbre tarte meringuée au citron.

Bernard aura vécu à fond et jusqu'au bout sa passion de la chasse et des chiens courants. Une passion dévorante et souvent débordante qui lui a apporté beaucoup d'amitiés mais aussi parfois quelques divergences que le monde de la chasse connait bien.

En organisant l'assemblée générale de la FACCC dans son fief, nous avons voulu lui rendre hommage, car sans cette pandémie, c'est lui qui l'aurait certainement organisé à l'occasion des 30 ans de l'AFACCC 70-90. Il n'est malheureusement plus là, mais Emeline est bien décidée à continuer sur ses traces. Elle l'a déjà montré en organisant la coupe des dames et la régionale rapprocheur en mars dernier et aujourd'hui cette fête de la ruralité qui reçoit l'Assemblée Générale de la FACCC et qui nous réunit à FAUCOGNEY et la MER.

C'est à sa compagne Isabelle que nous allons remettre ce bouquet de fleurs en souvenir de Bernard. »

Les trompes de chasse sonnent à son honneur, la salle se lève pour ce moment solennel.

6.5 Remerciement de Daniel Roques

Après 9 ans au poste de président de la FACCC, il part serein. Il sait qu'il laisse « le volant » à une équipe sérieuse et motivée, pilotée par Alain Bénazet. Il regrette d'avoir été heurté au cours de ses mandats à des conflits venant de l'intérieur. Il rappelle les réussites de ces 10 dernières années : première nomination du président de la FACCC au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la géolocalisation rendue possible grâce à la FACCC, l'organisation des 30 ans de l'association à Moulins et, récemment, avec la loi dite « engrillagement », la possibilité d'entraîner ces chiens toute l'année dans des espaces clos et sécurisés.

Il a été surpris d'être proposé comme président d'honneur, mais accepte ce privilège ce qui permettra à la FACCC de garder son siège au CNCFS.

« Plus on est nombreux, plus on est fort, c'est pourquoi il est important de recruter des adhérents, mais surtout, il faut recruter des militants. La chasse aux chiens courants plus qu'une passion, c'est un art de vivre. »

Henri Touchard, clôture cette assemblée générale en remerciant Emeline Vernier et toute son équipe de l'AFACCC 70/90 pour l'organisation de cette belle fête de chasse. L'assemblée est invitée au vin d'honneur.

« Vive la chasse aux Chiens Courants ! Vive la FACCC ! »

Gérard Ballet
Secrétaire national

Alain Bénazet,
Président national